



# Camping rustique du Lac 31 milles

[www.campingrustiquedulac31milles.com](http://www.campingrustiquedulac31milles.com)

## INFORMATIONS FOURNIES AUX CLIENTS

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tous les sites du terrain de camping sont munis d'un stationnement, d'une table de pique-nique ainsi que d'un air de feu.

Un bloc sanitaire dessert l'ensemble des sites de camping. Ce bloc sanitaire contient des toilettes ainsi que des boîtes à résidus.

### PROPRETÉ SUR LE SITE DE CAMPING

Les clients sont invités à collaborer au maintien de la propreté autant sur les sites de camping, sur la plage ainsi qu'aux blocs sanitaires. Des poubelles à résidus ainsi que des poubelles à recyclage sont à la disposition des campeurs. AUCUN DÉCHET NE DOIT ÊTRE BRÛLÉ DANS LES FEUX.

### TARIFICATION

Le tarif de base est de 25 \$ par nuit                      160 \$ par semaine                      1 250 \$ saisonnier  
10 \$ par adulte et 5 \$ par enfant supplémentaire par nuit.

VISITEUR (pour la journée)

5 \$ par adulte, 3 \$ par enfants (entre 6 et 18 ans) et 15 \$ par famille (2 adultes et 4 enfants).

### ARRIVÉE ET DÉPART

Arrivée à partir 13h et maximum 22h.

Départ pour 11h en laissant les lieux tels que reçus.

### RESPECTS DES PRÉSENTES

Nous demandons à tous les clients de bien vouloir prendre connaissance des règlements en vigueur sur le lac des 31 miles et de s'y conformer afin d'assurer une cohabitation des usagers dans le respect d'autrui et de l'environnement.

Toutes personnes qui contrevient aux règles énumérées aux présentes, se voit dans la possibilité d'être expulsée sur-le-champ, et ce, sans remboursement.

### COUVRE-FEU & QUIÉTUDE DES LIEUX

En tout temps, les campeurs doivent éviter de faire du bruit excessif qui peut inclure l'usage d'une génératrice. L'utilisation des génératrices silencieuse et/ou pompe à eau sont autorisées de 10h à 20h. Dans le but de respecter vos voisins, toute génératrice en opération doit être localisée du même côté que la porte de l'équipement et à moins de 2 mètres de celle-ci.

Un couvre-feu est en vigueur de 23h à 8h et pendant cette période, aucun bruit susceptible d'être entendu de l'emplacement voisin n'est autorisé. Durant cette période, toute circulation motorisée est interdite et toute personne doit s'abstenir de faire du bruit.

À noter qu'en tout lieu et en tout temps, il est demandé d'utiliser des écouteurs personnels lors de l'usage d'une radio, et ce, pour assurer une expérience de grande qualité aux visiteurs.

### SITE DE CAMPING

Un emplacement de camping peut accueillir :

-Un maximum de six (6) personnes, un maximum de deux (2) adultes et quatre (4) enfants de moins de 18 ans.

-Une seule tente ou un seul équipement récréatif immatriculé;

-Une tente de cuisine sans fond.

Il est interdit de changer de site sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du responsable.

## **STATIONNEMENT**

Un seul véhicule peut être sur le site de camping. Tout véhicule supplémentaire doit être stationné dans l'aire aménagée et identifié à cette fin.

Des frais de dix dollars (10\$) seront chargés pour les visiteurs qui utiliseront uniquement le stationnement pour la journée ou pour la nuit.

Il est strictement interdit de stationner le long des chemins, sur la plage ou tout endroit prohibé.

## **CIRCULATION SUR LE CAMPING**

Les usagers doivent observer les directives indiquées sur les panneaux de signalisation.

La vitesse règlementaire est de 10 km/h dans la zone de camping.

**LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN OU MOTO EST INTERDITE SUR LE TERRAIN.**

## **PROTECTION DES SITES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de protéger la végétation qui entoure un site de camping, les usagers doivent être installés uniquement sur la partie aménagée et délimitée à cette fin.

La faune et la flore doivent être respectées. À cet effet, il est strictement interdit de couper et de taillader les arbres et les arbustes.

Les usagers doivent jeter les déchets et les détritiques dans les endroits prévus à cette fin et ils doivent laisser les lieux occupés et les équipements utilisés dans un état d'ordre et de propreté

Les savons ou autres détergents sont interdits dans tout cours d'eau.

## **ANIMAUX**

Les chiens sont autorisés sur le site du camping, néanmoins les modalités suivantes s'appliquent :

1. Dans un site de séjour aménagé, le chien doit être sous la maîtrise de la personne qui en est responsable et **TENU EN LAISSE EN TOUT TEMPS. Aucun animal permis sur la plage.**

2. Sur tout site aménagé, la personne responsable d'un animal domestique doit ramasser les excréments de cet animal et en disposer comme il se doit.

3. Le responsable de l'animal domestique doit s'assurer que son animal ne nuise pas à la sécurité ou à la quiétude des autres usagers par ses aboiements, ses hurlements ou autrement.

**\*Important\***

Si les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas respectées, les gestionnaires du camping peuvent exiger qu'un animal domestique soit transporté sans délai à l'extérieur de l'emplacement du camping. Si le responsable de l'animal ne satisfait pas à cette exigence, les gestionnaires du camping pourront exiger que celui-ci quitte le site concerné sans autre formalité ni compensation.

## **FEU DE CAMP**

Au préalable, il faut demander l'autorisation au responsable avant de faire un feu de camp ou de cuisson. Les feux sont permis seulement aux endroits aménagés à cette fin et doivent être éteints avant le coucher.

En tout temps ces derniers doivent être sous la surveillance d'une personne responsable. Aucun produit ou liquide inflammable et déchets ne sont permis dans les feux.

## **BAIGNADE ET AIRE DE JEU**

La baignade est à vos risques sur le camping.

La municipalité se dégage de toutes responsabilités. Aucun surveillant de plage ne sera attribué par la municipalité afin de surveiller l'accès au lac.

Les parents sont responsables en tout temps de la surveillance de leurs enfants dans l'aire de jeux.

## **SÉCURITÉ**

Les feux d'artifice, les frondes, les fusils à air et toute arme de quelque nature que ce soit sont strictement interdits sur les sites.

## **RESPECT DES BIENS**

Tout bris causé aux équipements appartenant au camping Rustique - Lac des 31 milles sera facturé au contrevenant. Il en va de même pour les frais encourus en cas de site laissé dans un état de malpropreté.

Nous souhaitons à tous les usagers une expérience mémorable et un séjour de qualité au camping rustique lac des 31 milles de Notre-Dame-de-Pontmain!